



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 195-19 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de concertation citoyenne à la direction générale des services

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 195-19 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de concertation citoyenne à la direction générale des services**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de chargé de concertation à la direction générale des services est à pourvoir suite à un départ.

Ce poste est chargé d'animer et d'assurer le suivi du Conseil de développement et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'agglomération, d'assurer la communication de la politique participative mise en œuvre et d'être un appui technique aux diverses concertations/consultations menées sur le territoire de Grand Chambéry, notamment celles en lien avec la politique de la ville.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé de concertation à la direction générale des services est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

Accompagnement et animation des instances participatives de l'agglomération ainsi que des concertations réglementaires ou volontaristes :

- organiser et animer le Conseil de développement : animer les réunions, rédiger les comptes-rendus, planifier les dates de réunions,
- organiser et animer la CCSPL : animer les réunions, rédiger les comptes-rendus, planifier les dates de réunions,
- contribuer à la communication et à la valorisation des actions menées en termes de participation citoyenne et de communication de proximité sur les supports de communication existants,
- apporter un soutien à la responsable dans l'accompagnement des élus et des services à la mise en œuvre d'actions de participation auprès des habitants de Grand Chambéry,
- animer aux côtés des services/élus des actions de participation citoyenne (ateliers, débats, réunions publiques...) ou des actions de communication de proximité.

Développement et animation de la concertation du projet de rénovation urbaine des Hauts-de-Chambéry en lien avec le chargé de mission renouvellement urbain :

- réaliser des outils et supports de concertation,
- développer des actions de proximité (atelier d'urbanisme, rencontres en pied d'immeuble et dans les montées, questionnaires, interventions dans les écoles, aménagements participatifs sur les espaces publics...),
- assurer des permanences régulières pour informer sur l'avancée du projet de rénovation urbaine et développer l'approche des habitants sous des formes variées,
- préparer, coanimer et rédiger les comptes-rendus des réunions de concertation, notamment avec le Conseil citoyen,
- veiller à la traçabilité du travail issu de la concertation en assurant sa prise en considération dans le projet,

- suivre le volet gestion urbaine de proximité assuré par la Ville de Chambéry et assurer un lien avec les projets de l'agglomération.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme Bac + 5,
- expérience avérée dans la mise en œuvre d'action de concertation, d'animation et de communication,
- connaissance du fonctionnement des collectivités,
- maîtrise des outils d'animation et de production d'intelligence collective pour des publics variés,
- capacité d'analyse des enjeux et du contexte,
- qualités rédactionnelles et de synthèse,
- capacité d'adaptation et autonomie, réactivité, sens de la discrétion, rigueur et sens de l'organisation, être force de proposition, disponibilité,
- qualités relationnelles, adaptation à tous les publics, sens de l'écoute et du contact, travail en équipe.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 195-19 C

Objet de l'acte :	RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de concertation citoyenne à la direction générale des services
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22907H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22907H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au